

Marché public de prestation intellectuelle

Référence du marché : PETR 02/2022

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE :

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE TERRITORIALES DE MISE EN PLACE DE FLOTTES À BASSES ÉMISSIONS

Règlement de Consultation

Mai 2022

Table des matières

Article 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
Article 2 – OBJET DU MARCHÉ	3
Article 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
3.1 – Etendue de la consultation	3
3.2 – Date limite de remise des offres	3
3.3 – Durée du marché – Délai d'exécution	3
3.4 – Délai de validité des offres	3
3.5 – Type de prix retenu	3
3.6 – Variantes	3
Article 4 – CONTENU DU PRÉSENT DOSSIER DE CONSULTATION	4
Article 5 – PRESENTATION DES OFFRES	4
5.1 – Documents relatifs à la candidature	4
5.2 – Documents relatifs à l'offre	4
Article 6 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	5
Article 7 – JUGEMENT DES OFFRES	5
Article 8 – SUITE DE LA CONSULTATION	5
ARTICLE 9. QUESTIONS - RENSEIGNEMENTS	5

Article 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est le Pôle d'Équilibre et Territorial et Rural du Pays du Sundgau, situé au Quartier Plessier - Bâtiment 3 - 39 avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards - 68130 ALTKIRCH.

Article 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-8 du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Le présent marché consiste en une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le titulaire réalisera une étude territoriale visant à créer les conditions nécessaires au développement de flottes à basses émissions dans le territoire du Sundgau.

Le présent marché se décline en quatre phases :

- ◆ Une première phase de diagnostic comprenant les étapes suivantes : Etape 1 : Identifier la capacité de production d'énergies alternatives à faibles émissions carbone/Etape 2 : Répertoire des usages et les acteurs/Étape 3 : Avitaillement et maintenance/Étape 4 : Dynamique des territoires voisins/Étape 5 : Présentation et sensibilisation.
- ◆ Une seconde phase visant à évaluer les capacités et les natures du renouvellement des flottes : Étape 1 : Démarche de communication auprès des propriétaires de flottes et identification des besoins des acteurs de la mobilité/Etape 2 : Réaliser des enquêtes auprès des acteurs identifiés/Etape 3 : Identifier les acteurs financeurs/Etape 4 : Préparer les conditions d'engagement des gestionnaires de flottes.
- ◆ Une troisième phase de proposition de scénarios et consultation des acteurs : Etape 1 : Stratégie et scénarios des mobilités faibles émissions/Etape 2 : Réaliser un échéancier des investissements/Etape 3 : Ateliers de consultation.
- ◆ Une dernière phase d'Étude de scénario retenu.

La durée de celui-ci est fixée à l'article 4 de l'Acte d'Engagement.

Article 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 – Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

3.2 – Date limite de remise des offres

Les candidats présentent leur offre au PETR du Pays du Sundgau au plus tard le 20 juin 2022 à 12H.

Chaque candidat remettra son offre conformément aux conditions détaillées à l'article 6 du présent Règlement de Consultation.

3.3 – Durée du marché – Délai d'exécution

Le marché prend effet à la date de sa notification au titulaire et s'achève à la date prévisionnelle du 30 juin 2023.

3.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

3.5 – Type de prix retenu

Le marché est conclu à prix fermes.

3.6 – Variantes

Les variantes sont interdites.

Article 4 – CONTENU DU PRÉSENT DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation est constitué des pièces suivantes :

1. Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
2. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ;
3. L'Acte d'Engagement (AE) ;
4. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
6. Le Bordereau des Prix (BdP).

Le candidat pourra utilement récupérer les documents DC1 et DC2 sur le site du gouvernement <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Article 5 – PRESENTATION DES OFFRES

5.1 – Documents relatifs à la candidature

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours doit être fournie.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ◆ Une **lettre de candidature type DC1** ;
- ◆ Une **déclaration du candidat type DC2** entièrement complétée et comprenant tous les documents permettant d'évaluer les capacités **techniques, financières** et **professionnelles** du candidat ;
- ◆ Les **références** et **expériences** du candidat notamment dans le domaine concerné par l'objet du présent marché.

5.2 – Documents relatifs à l'offre

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ◆ Le présent **Règlement de Consultation** (RC), à accepter sans modification ;
- ◆ L'**Acte d'Engagement** (AC) complété par le soumissionnaire ;
- ◆ Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** (CCAP), à accepter sans modification ;
- ◆ Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** (CCTP) et ses annexes, à accepter sans modification ;

- ◆ Le **Bordereau des Prix** (BdP) des prestations visées à l'article 3.1 de l'Acte d'Engagement complétée par le soumissionnaire ;
- ◆ Un **mémoire technique** répondant aux exigences du CCTP et détaillant :
 - La méthodologie de travail,
 - Les outils utilisés et un calendrier détaillé de la prestation en jours calendaires, phase par phase,
 - Les moyens et les caractéristiques de l'équipe de travail (notamment le nom et la présentation de la personne référente avec leurs diplômes et leurs fonctions),
 - Tout élément que le candidat jugera utile d'apporter.

Le nombre de pages du mémoire technique est limité à 10 pages rectos verso. **Tout excédent ne sera pas pris en compte dans la notation.** Une attention particulière sera portée à la facilité de lecture et à la cohérence du document.

Article 6 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les candidats peuvent choisir de transmettre leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.amhr.fr/fr/information/5793/plate-forme-marches-publics> ou par mail à l'adresse suivante : mobilite@pays-sundgau.fr La date limite pour remettre une offre est **20 juin 2022 à 12H** (15 jours après la mise en ligne du marché public). Les dossiers remis après cette date ne seront pas admis.

Article 7 – JUGEMENT DES OFFRES

Conformément aux articles R2152-6 et R2152-8 du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, classés par ordre décroissant d'importance, seront pris en compte lors de l'attribution du marché :

- Expériences réalisées sur des démarches similaires : 10%
- Équipe mise à disposition et compétences en Équivalent Temps Pleins : 10%
- Méthodologie proposée : 30%
- Compréhension des enjeux décrits dans le présent cahier des charges : 30%
- Prix : 20%

Les offres seront classées par ordre décroissant au regard de l'ensemble de ces critères et l'offre la mieux classée sera retenue.

Article 8 – SUITE DE LA CONSULTATION

Une nouvelle notation des offres sera établie selon les critères et la méthode définis à l'article 7 du présent Règlement de Consultation à l'issue de la négociation. Cette dernière notation permettra de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité de ne pas donner suite à la consultation sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 9. QUESTIONS - RENSEIGNEMENTS

Pour les renseignements administratifs

David RIGOULOT – Directeur du PETR du Pays du Sundgau

03 89 25 49 82

direction@pays-sundgau.fr

Pour les renseignements techniques

Katherine WHILER – Responsable du Pôle Environnement

03 89 25 49 82

planclimat@pays-sundgau.fr

Arnaud CHAUVET – Chargé de mission mobilités durables

03 89 25 96 67

mobilite@pays-sundgau.fr